Conseil communal du 17 mars 2026

Notes de synthèse

Séance publique

Notes de synthèse

1. ***RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LES FRAIS CONSENTIS AUX BOURGMESTRE ET ECHEVINS :***

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018, il est proposé au Conseil de prendre acte du listing établi par la Direction financière et faisant état des remboursements effectués au 31 décembre 2025 aux Bourgmestre et Echevins concernant les frais de parcours, de téléphonie et de connexion Internet pour l'année 2025.

2. ***VILLE : BUDGET 2026 - DOTATION COMMUNALE EN FAVEUR DE LA ZONE SECOURS HAINAUT CENTRE :***

Il est proposé au Conseil d'arrêter la dotation communale 2026 en faveur de la Zone de Secours Hainaut Centre au montant de 740 171,07 EUR.

3. ***MODIFICATION DE VOIRIE : SA TERCABEL :***

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la modification de voirie introduite par la SA TERCABEL et ce, dans le cadre de sa demande de permis d'urbanisme rue Saint-Germain à 7334 Villerot, conformément aux plans annexés à la demande de permis et au cahier des charges Qualiroutes.

4. ***MODIFICATION DE VOIRIE : CARRIERE DU DANUBE - CHEMIN N° 33 A HAUTRAGE :***

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la modification de voirie introduite par la SRL CARRIERE DU DANUBE et ce, en vue d'obtenir le permis unique pour maintenir en activité l'extraction d'argile et, en parallèle, remblayer la carrière en vue du réaménagement de celle-ci en parc public, à la rue du Mont Jacquot à 7334 Hautrage, conformément aux plans annexés à la demande de permis.

5. ***MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260007) : CREATION D'UN CHEMIN CYCLO-PIETON D'ACCES A LA RESERVE DES MARIONVILLES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'aménagement d'un chemin cyclo-piéton type "RAVel" entre le zoning artisanal de la Riviérette et la réserve des Marionvilles.

6. ***MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260032) : DESAFFECTATION DE CONCESSIONS EN PLEINE TERRE DANS LES CIMETIERES DE TERTRE NOUVEAU, SIRAULT ET BAUDOUR - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de désaffectation et assainissement de concessions "pleine terre" dans les cimetières de Tertre nouveau, Sirault et Baudour.

7. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N°20260012) : MARQUAGE AU SOL ET SIGNALISATION POUR TESTER DES MESURES SECURITAIRES SUR DES VOIRIES DE L'ENTITE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de mise en place de marquage au sol et de signalisation pour tester des mesures en matière de sécurité routière sur plusieurs rues de l'Entité.

8. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260007) : REPARATION DE VOIRIES ET TROTTOIRS - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de travaux de réparations diverses de voiries et de trottoirs.

9. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT SUR LE TROTTOIR - RUE PIERRE GALLET A VILLEROT :*

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage organisant, dans la rue Pierre Gallet à Villerot, le stationnement en totalité sur le trottoir du côté pair le long des n° 66 et 68 (dans le respect du maintien d'un cheminement piéton d'au moins 1,50 m du côté extérieur de la voie publique).

10. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : REAMENAGEMENT DU PARKING DU STADE BAVIER A TERTRE :*

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage comme suit :
- dans la rue du Peuple, dans le parking du stade Bavier, à Tertre :

1. la circulation et le stationnement sont organisés en conformité avec le plan joint au présent dossier (la mesure sera matérialisée par le placement de signaux suivants : C1 complété par le panneau additionnel M2, F19 complété par le panneau additionnel M4, E9a avec pictogramme des handicapés, E3 et les marques au sol appropriés)
2. ajout de graviers afin de combler les ornières et améliorer la structure du parking
3. installation de chasse-roues le long de la voirie d'accès afin de prévenir le stationnement sauvage et garantir un passage libre de 4 m pour les véhicules de secours.

11. *CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : COMMISSION LOCALE POUR L'ENERGIE (CLE) - RAPPORT D'ACTIVITES 2025 : PRISE D'ACTE :*

Selon l'article 31 quater, §4 du Décret 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et l'article 33 ter, §4 du Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités 2025 de la Commission Locale pour l'Energie présenté par le CPAS.

12. *CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ET CONVENTION D'HEBERGEMENT DE LA RESIDENCE-SERVICES - MODIFICATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur ainsi que la convention d'hébergement de la résidence-services tels que modifiés.

Notes de synthèse

13. *ACTIV'ETE : APPROBATION DU PROJET PEDAGOGIQUE 2026-2029 ET REVISION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR :*

Il est proposé au Conseil de marquer son accord concernant la révision du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le projet pédagogique ayant pour thème "A la rencontre de..." destinés aux stages Activ'été de la Ville.

14. *CRECHE ILE AUX ENFANTS : CONTRAT D'ACCUEIL ET PROJET D'ACCUEIL - MISES A JOUR :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les mises à jour et les modifications du contrat d'accueil et du projet d'accueil de la crèche l'Ile aux Enfants demandées par l'ONE.

15. *BIBLIOTHEQUE : MANIFESTATION D'INTERET AU NOUVEL ACCORD-CADRE (AOUT 2025 - AOUT 2029) DE FOURNITURES DE LIVRES ET AUTRES RESSOURCES DU MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, AGISSANT EN QUALITE DE CENTRALE D'ACHATS - RECTIFICATION :*

Suite à des rectifications sur le montant estimé ainsi que sur les différents services concernés, il est proposé au Conseil de manifester son intérêt, pour un montant annuel estimé à 50 000 EUR, à l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats pour la période d'août 2025 à août 2029.

16. *ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :*

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse